



Pour solde de tout compte ?

Lors du CUEP du 22 avril dernier, la Direction a réuni les organisations syndicales pour notamment examiner l'accord relatif à l'attribution d'un supplément d'intéressement à tous les personnels de l'EP d'une prime de 750 € brut.

La Direction a indiqué que la gestion rigoureuse de la masse salariale dans le cadre d'un budget déjà validé par la Commission de surveillance et, sans recourir à un correctif budgétaire, avait permis de dégager une enveloppe de 7 millions d'euros (couts chargés) pour mettre en œuvre cette mesure.

A la **CFE-CGC**, nous pensons que cette marge financière résulte des « moins dépenses » réalisées d'une part, par la suppression dans l'Accord-cadre du dispositif de Cessation Anticipée d'Activité et d'autre part d'une politique salariale restrictive. Telles sont les raisons pour lesquelles la Négociation Annuelle Obligatoire pour les privés et la circulaire sur la PFT pour les fonctionnaires se sont soldées par un rejet de l'ensemble des organisations syndicales aux propositions de la Direction.

Pour la **CFE-CGC**, cette « politique des primes », fût-elle de 750 € brut pour tous les collaborateurs, ne saurait constituer une **réponse adaptée** à la nécessité d'une **évolution pérenne de nos rémunérations**.

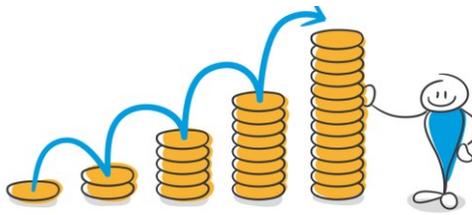
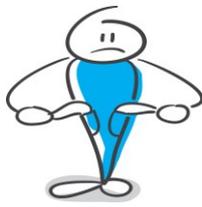
Disons-le clairement, l'attribution de cette prime au travers de l'accord proposé n'a fait l'objet d'aucune négociation. Il n'a été possible de discuter ni sur le fond, ni sur la forme, ni sur le périmètre, ni sur la fréquence, ni sur le montant, ni sur le délai malgré toutes les tentatives des organisations syndicales.

Dans le même temps, nous avons tous pu constater :

- les excellents résultats de la CDC, plus de 4.6 milliards € ;
- l'évolution de l'inflation qui devrait se situer entre 4.5% et 5.7% pour l'année en cours.

A l'évidence, cette prime ne saurait compenser la perte du pouvoir d'achat des collaborateurs de l'Etablissement Public, ni constituer une vraie reconnaissance financière de l'effort accompli par tous durant la crise sanitaire.

En répondant nombreux à notre référendum sur les rémunérations vous avez conforté cette analyse et porté un message fort pour l'ouverture d'une réelle négociation sur la politique salariale.



Fort de votre expression, la **CFE-CGC** s'est abstenue sur ce dispositif mais ne signera pas cet accord validé par le groupe majoritaire CFDT-UNSA

Quasiment au même moment, le 26 avril, la Direction communiquait par le biais de son flash info n° 544 sur l'entrée en vigueur de l'accord relatif à la mise en place pour la seule année 2022 de l'accord relatif à la Rupture Conventiennelle Collective.

La **CFE-CGC** n'est pas hostile par principe à un tel dispositif.

L'accord signé le 6 avril 2022 par l'UNSA et la CFDT se traduit d'une singulière façon. Il permet de débloquer 15 millions d'euros pour 85 collaborateurs qui vont quitter l'Etablissement Public pour fonder leur entreprise quand seulement 1.5 million d'euros supplémentaires seront consacrés à l'augmentation des rémunérations des 6000 collaborateurs qui vont contribuer aux résultats futurs de l'Etablissement Public.

A ceux qui ont la mémoire courte et qui tenterait de soutenir l'idée que, sans logique apparente, la **CFE-CGC** a changé d'avis sur la RCC en signant le premier accord de 2019 et pas celui de 2022, il convient de rappeler quelques vérités.

Le premier accord que la **CFE-CGC** a signé en 2019 comportait trois volets distincts :

- Un dispositif relatif à la RCC
- Un dispositif relatif à la CAA
- Un engagement de la Direction en termes d'emplois, en s'engageant à recruter à due proportion des départs constatés.

L'accord de 2022 ne comporte que le premier volet et s'est traduit par un affaiblissement significatif de la politique des rémunérations.

Alors oui ! pour la **CFE-CGC** les deux accords sur la RCC sont bien différents et ce n'est pas « blanc bonnet et bonnet blanc » !

Aujourd'hui, et malgré un Accord-cadre que nous jugeons « médiocre » en ces temps difficiles, il est impératif d'ouvrir une vraie négociation sur la politique des rémunérations.

Pour la CFE-CGC 750 € brut pour solde de tout compte, c'est insuffisant !!!

*La **CFE-CGC** exige une réouverture immédiate des négociations salariales pour tous les personnels*

